Le prochain départ de M. Alphonse Dunant : ministre de suisse en France

Autor(en): **Trembley, Maurice**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **17 (1937)**

Heft 9

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889164

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE : DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Le prochain départ de M. Alphonse Dunant

MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

Au temps où nous vivons, la démission d'un ministre plénipotentiaire n'est ordinairement qu'un incident de mince importance, tant nous sommes accoutumés à regarder comme éphémères les postes et situations où la politique exerce quelque influence. Mais la démission d'un ministre de Suisse revêt, ne serait-ce qu'en raison de sa rareté, une importance particulière et lorsque la personnalité du démissionnaire s'est signalée par des qualités qui lui ont valu, dans le pays où il fut accrédité autant que dans son propre pays, l'estime et l'affection générales, son départ arrête l'attention et marque une date.

Dans l'espace de quatre-vingts ans, la Suisse n'a été représentée en France que par trois ministres: M. Kern, accrédité comme tel en 1857, resta en fonctions jusqu'en 1883, c'est-à-dire 26 ans; M. Charles Lardy, qui lui succéda, demeura en fonctions jusqu'en 1917, c'est-à-dire 34 ans, et son successeur, M. Dunant, accrédité comme Ministre en France le 31 octobre 1917, vient de célébrer le vingtième anniversaire de cette mission à laquelle il a, lui-même, mis un terme en annonçant qu'il se retirerait au début de l'année 1938.

Entré dans la Carrière en 1894, il la quitte après avoir consacré au service de son pays 43 années dont 29 s'écoulèrent en France, c'est-à-dire 3 ans comme secrétaire, 6 comme conseiller et 20 comme ministre. Au cours de ces années, M. Dunant a appris à connaître et à aimer la France; il a gagné l'estime des différents hommes politiques qui ont présidé aux destinées des Gouvernements successifs de ce pays; il a noué de nombreux liens d'amitié et a été un des grands artisans de la bonne entente franco-suisse.

A l'occasion de l'anniversaire célébré récemment par le Ministre de Suisse en France, le *Journal de Genève* — comme beaucoup d'autres journaux suisses et français — a retracé les différentes étapes de la carrière de M. Dunant et nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à ce journal les précisions suivantes :

« Succédant à Charles Lardy (à la Légation de Suisse à Paris), il s'y était installé comme chef en octobre 1917, après avoir été attaché à Berlin (1894), second secrétaire à Paris (1896), premier secrétaire à Rome (1899), secrétaire-adjoint au Département politique (1900), conseiller de Légation et chargé d'affaires à Paris (1904), ministre plénipotentiaire en Argentine, en Uruguay et au Paraguay (1910), commissaire de la Confédération dans le Jura, où affluaient des fugitifs et des étrangers refoulés de France et d'Alsace et dont il fallait assurer la surveillance et le rapatriement (1914), puis chef de la Division des Affaires étrangères (1915).

« La guerre sévissait encore de façon cruelle et c'est à M. le président Poincaré que, le 31 octobre 1917, il avait présenté ses lettres de créances. Aussitôt après l'Armistice, il devait être accrédité auprès du Gouvernement de Belgique. Ces vingt années ont été fertiles en événements de tous genres et en difficultés de toute nature... dont la plupart ont fini par recevoir une heureuse solution. »

On sait que les Légations de Suisse, en plus de leur activité proprement diplomatique, font office de Consulat Général, ce qui n'est pas une besogne très lourde dans les capitales où le nombre des citoyens suisses ne dépasse pas quelques centaines; mais le tiers des Suisses émigrés en Europe habite la France où on en compte *100.000* alors qu'il n'y en a que 47.000 en Allemagne. Ils sont près de 7 fois plus nombreux en France qu'en Italie ou qu'en Grande-Bretagne.

Dans la seule ville de Paris et sa banlieue, on compte 40.000 Suisses. Il en résulte que les services consulaires de la Légation de Suisse en France sont plus importants que dans n'importe quelle autre Légation suisse. Ils occupent un nombreux personnel et leur activité considérable donne à notre Légation un aspect que les autres Légations de Suisse n'ont pas au même degré. Il est à remarquer, en effet, que la réunion, dans un même édifice, des services diplomatiques et des services consulaires tend à compliquer et alourdir, sans nécessité, la tâche du Ministre, ainsi que celles des Conseillers et Secrétaires qui l'assistent. Depuis longtemps, beaucoup de bons esprits pensent que dans l'intérêt bien entendu de la mission essentielle de la Légation, c'est-à-dire son activité dans les domaines politiques, juridiques et économiques, les bureaux des services consulaires devaient être nettement séparés des services diplomatiques et installés dans un immeuble distinct de l'hôtel de la Légation.

Un jour viendra certainement où cette disjonction, qui est dans la logique des choses et que l'expérience recommande, sera réalisée. Elle ne l'a pas été jusqu'ici et tous ceux qui ont pu observer, d'un peu près, notre Légation de Suisse

à Paris, savent que, déjà du temps de M. Lardy, elle avait à s'occuper de quantités de questions dont il eut été normal qu'elle se déchargeât.

La période de guerre et celle d'après-guerre ont encore multiplié les problèmes individuels et malgré le constant développement de la Chambre de Commerce Suisse en France, malgré l'activité de la Société Helvétique de Bienfaisance qui, chacune dans le domaine qui lui est propre, soulagent la Légation de beaucoup de questions ou de « cas » qui relèvent du commerce ou de la bienfaisance, la tâche personnelle du Ministre de Suisse en France est devenue écrasante. Il a fallu toute la bonne humeur, la puissance de travail et l'abnégation de M. le Ministre Dunant pour n'en être pas écrasé. D'autres que lui eussent perdu courage et, à moins d'avoir fait délibérément le sacrifice de leur santé, ne seraient pas demeurés vingt ans à ce poste.

Peut-être les remarques qui précèdent surprendront-elles quelques lecteurs, mais tous ceux qui ont eu le privilège de fréquents rapports avec la Légation en général et avec M. Dunant en particulier, conviendront qu'elles n'ont rien d'exagéré et devaient être faites.

En plus de l'absorbante activité que lui imposait son poste de Ministre de Suisse en France, M. Dunant a été appelé à remplir d'autres missions. C'est ainsi qu'en 1925, le Conseil fédéral le chargea des fonctions de Commissaire général de la Suisse pour l'Exposition des Arts Décoratifs à Paris; et tout aussitôt les commissaires étrangers le choisirent pour présider leur groupement.

Quelques années plus tard, c'est à la présidence du Comité International des Expositions qu'il fut élu. Son autorité est si grande et ses avis si hautement appréciés qu'il a été, par trois fois, réélu à cette présidence envers et contre les statuts dudit Comité qu'il a fallu modifier à cet effet. Lors de la dernière session de ce Comité, qui revêtait un grand intérêt du fait de l'avis qu'il lui appartenait de donner au sujet de la reconduction de l'Exposition Internationale de Paris de cette année, le vœu a été unanimement exprimé de voir M. Dunant conserver cette présidence pendant quelque temps encore, même s'il ne devait plus résider à Paris.

Ce n'est pas, toutefois, on le sent bien, sans un serrement de cœur que M. Dunant voit approcher le moment où il s'éloignera de l'avenue Hoche, mais ce ne sont pas que des pensées mélancoliques qui doivent l'accompagner dans sa retraite. Les innombrables témoignages de regrets qui lui ont été adressés à l'annonce de sa démission et la chaleureuse sincérité des félicitations venues de partout à l'occasion du vingtième anniversaire de son entrée en fonctions comme Ministre à Paris, lui ont montré que c'est avec satisfaction et fierté qu'il peut et doit désormais égrener les souvenirs d'une longue et belle carrière.

Maurice TREMBLEY.